

Ordonnance sur le système d'entrée et de sortie (OEES)

du				
	Conseil fédéral suisse rête:			
ī				

L'annexe 2 de l'ordonnance du 10 novembre 2021 sur le système d'entrée et de sortie¹ est remplacée par la version ci-jointe.

II

La présente ordonnance entre en vigueur le 1er juin 2026.

Annexe 2

(art. 3, 4, al. 2, 5, al. 3, 7, al. 2, 8, al. 2, 9, al. 2, 14, al. 2 et 3, 16 et 21, al. 2)

Catalogue des données, services habilités et étendue des autorisations d'accès à l'EES

Légende

Étendue des autorisations d'accès:

A Consultation en ligne

B Saisie et traitement en ligne

Vide Pas d'accès

1 Accès direct par ORBIS

Services habilités:

SEM Secrétariat d'État aux migrations

I Domaine de direction Planification et ressources
 II Domaine de direction Immigration et intégration
 III Domaine de direction Affaires internationales

IV Domaine de direction Centres fédéraux pour requérants d'asile

CEA fedpol Centrale d'engagement et d'alarme de fedpol RSE Représentations suisses à l'étranger et missions

DFAE Département fédéral des affaires étrangères: Secrétariat d'État et Direc-

tion consulaire

OFDF Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières: collabora-

teurs chargés d'effectuer des tâches de contrôle de personnes

POCA Autorités de police cantonales ou communales opérant sur le territoire

suisse dans le cadre de tâches relevant du droit des étrangers

PCfr Autorités de police cantonales chargées des contrôles aux frontières ex-

térieures de l'espace Schengen

MIGRA Autorités migratoires cantonales ou autorités communales auxquelles

les cantons ont délégué ces compétences



Catalogue des données de l'EES

Dénomination des champs de données de l'EES	SEM										
	I	П	III	IV	CEA fedpol	RSE	DFAE	OFDF	POCA	PCfr	MIGRA
I. Dossier individuel EES											
1. Données relatives à la personne											
Nom	A	В	A	A	A	В	В	В	В	В	В
Prénom		В	A	Α	Α	В	В	В	В	В	В
Date de naissance		В	A	A	A	В	В	В	В	В	В
Sexe		В	A	Α	A	В	В	В	В	В	В
Nationalité		В	A	A	A	В	В	В	В	В	В
2. Données biométriques											
Image faciale		В	A	Α	A	В	В	В	В	В	В
Empreintes digitales		В	A	A	A	В	В	В	В	В	В
Motifs de l'absence d'empreintes digitales ou d'image faciale		В	A	A	A	В	В	В	В	В	В
3. Données relatives au document de voyage											
Type et numéro du document de voyage	A	В	A	Α	Α	В	В	В	В	В	В
Code de l'État de délivrance du document de voyage	A	В	A	A	A	В	В	В	В	В	В
Date d'expiration du document de voyage		В	A	A	A	В	В	В	В	В	В
II. Données relatives à l'entrée ou à la sortie 1. Données relatives à l'entrée											

Dénomination des champs de données de l'EES											
	I	II	III	IV	CEA fedpol	RSE	DFAE	OFDF	POCA	PCfr	MIGRA
Date et heure d'entrée	A	В	A	A	A	В	В	В	В	В	В
Point de passage frontalier lors de l'entrée	A	В	A	A	A	В	В	В	В	В	В
Autorité compétente	A	В	A	A	A	В	В	В	В	В	В
Membres de la famille d'un ressortissant d'Etats tiers au sens de l'art. 2, par. 3, let. b, du règlement (UE) 2017/2226 ² (oui/non)	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
Numéro de la vignette visa	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
Code de l'État de délivrance de la vignette visa	A	A	A	Α	Α	Α	A	Α	Α	Α	A
Durée de validité du visa: dates de début et d'expiration	A	Α	A	A	A	A	A	A	A	A	A
Date de fin de la durée maximale du séjour autorisé	A	A	A	Α	A	Α	A	A	A	A	A
Nombre d'entrées autorisées durant la durée de validité	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
Informations sur la validité territoriale du visa	A	A	A	Α	A	Α	A	A	A	A	A
2. Données relatives à la sortie											
Date et heure de la sortie	A	В	A	A	A	В	В	В	В	В	В
Point de passage frontalier lors de la sortie	A	В	A	A	A	В	В	В	В	В	В
III. Données en cas d'annulation ou de révocation d'un	n visa ou	de non-	prolonga	ation ou	de révoc	ation d'ı	ine autoi	risation	de séioui	r	
État de la procédure: annulation, révocation	A	В	A	A	A	В	В	В	В	В	В
Lieu et date de la décision	A	В	A	A	A	В	В	В	В	В	В
Nom et localisation de l'autorité	A	В	A	A	A	В	В	В	В	В	В
Motifs d'annulation ou de révocation	A	В	A	Α	Α	В	В	В	В	В	В
IV. Données en cas de prolongation du visa ou du séjoi	ur										
État de la procédure: prolongation	A	В	Α	Α	Α	В	В	В	В	В	В

² Cf. note de bas de page relative à l'art. 1, let. a.

Dénomination des champs de données de l'EES	SEM										
	I	п	III	IV	CEA fedpol	RSE	DFAE	OFDF	POCA	PCfr	MIGRA
Lieu et date de la décision	A	В	A	A	A	В	В	В	В	В	В
Nom et localisation de l'autorité	A	В	A	A	A	В	В	В	В	В	В
Dates de début et d'expiration de la période prolongée	Α	В	A	A	A	В	В	В	В	В	В
Numéro de la vignette visa du visa prolongé	A	В	A	A	A	В	В	В	В	В	В
Durée de prolongation du séjour autorisé	A	В	A	A	A	В	В	В	В	В	В
Motifs de la prolongation	A	В	A	A	A	В	В	В	В	В	В
Code de l'Etat de délivrance	A	В	A	A	A	В	В	В	В	В	В
V. Données relatives aux refus d'entrée Date et heure de la décision Point de passage frontalier auquel l'entrée a été refusée		ВВ	A	A	A	B B	B B	B B	B B	B B	B B
Autorité compétente		В	A	A	A	В	В	В	B	В	В
Motifs du refus d'entrée	A	В	A	A	A	В	В	В	В	В	В
Numéro de la vignette visa	- 11	A	A	A	A	A	A	A	A	A	B
VI. Calculatrice automatique Durée maximale restante du séjour autorisé sur la base des dates d'entrée prévues		A	A	A		A ¹	A ¹	A	A	A	A
Nombre d'entrées encore autorisées pour les visas délivrés pour une seule ou deux entrées		A	A	A				A	A	A	A
Durée du dépassement de la durée du séjour	A	A	A	A				A	A	A	A
Durée maximale du séjour autorisé à l'entrée		A	A	A		A^1	A^1	A	A	A	A
VII. Informations sur les programmes nationaux d'allègement des formalités (national facilitation programmes, NFP)											
État membre qui gère un NFP	A	Α	A	A	A	A	A	Α	A	A	A
Désignation du NFP	A	Α	A	A	Α	A	A	Α	A	A	A

Dénomination des champs de données de l'EES	SEM										
	I	II	III	IV	CEA fedpol	RSE	DFAE	OFDF	POCA	PCfr	MIGRA
Validité du statut NFP octroyé	Α	Α	Α	A	Α	Α	Α	Α	Α	A	Α